

Bon de **soutien régulier** par prélèvement automatique

Mandat de prélèvement SEPA

Informations sur le prélèvement :

1. La mise en place du prélèvement est réalisée dans le mois qui suit la réception des documents.
2. Les frais de prélèvements sont pris en charge par la Fondation des Monastères.
3. Un reçu fiscal annuel récapitulatif est adressé à tout donateur. 5% de votre don sera versé au fonds de solidarité monastique, le reste sera versé à la Procure des Missions des Carmes.
4. Les prélèvements peuvent être interrompus à tout moment sur demande adressée à la Fondation des Monastères.

Informations concernant le débiteur

À compléter par vos soins. Merci de joindre obligatoirement un RIB.

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Pays

• Coordonnées de votre compte :

IBAN

BIC

[illegible]

Code Postal	MUN-	Comm.
-------------	------	-------

• Concordâncias de vossa comento:

1000

[illegible][illegible][illegible]

Informations concernant le créancier

 Fondation des Monastères – 14, rue Brunel – 75017 Paris
Téléphone : 01 45 31 02 02 - Mail : fdm@fondationdesmonasteres.org
ICS : FR05ZZ440203



Téléphone : 01 45 31 02 02 - Mail : fdm@fondationdesmonasteres.org
ICS : FR05ZZZ440203

ICS: FR05ZZ440203

TABLE 1. *Continued*

Périodicité et montant du don

Oui, je désire soutenir la **mission des frères carmes au Sénégal** et je fais un don régulier par prélèvement automatique.

Je verse un don de €

☐ chaque mois ☐ chaque trimestre ☐ chaque semestre

Oui, je désire soutenir la **mission des frères carmes au Sénégal** et je fais un don régulier par prélèvement automatique.

Je verse un don de €

☐ chaque mois ☐ chaque trimestre ☐ chaque semestre

☐ chaque mois ☐ chaque trimestre ☐ chaque semestre

Fait à : _____ Signature : _____

le / /

Procure des Missions - 10bis, rue Moquin Tandon - 34090 Montpellier.
Téléphone : 04 99 23 24 74 - Mail : procure.mission@carmesdumidi.org

Téléphone : 04 99 23 24 74 - Mail : procure.mission@carmesdumidi.org